



## **INFO ACTUALITES SCPN DU 9 AVRIL 2014**

Cher(e)s collègues,

Vous trouverez ci-joint le [code de déontologie du Défenseur des droits](#) paru au Journal officiel du 8 avril 2014.

Nous vous laissons le plaisir de prendre connaissance de son contenu, qui sera bien entendu opposable par les collègues concernés par cette Institution.

La question se posera des voies de recours en cas de non respect des principes contenus dans ce Code, puisque le Défenseur des droits est indépendant et que les autorités chargées de cette surveillance ne sont pas citées dans ladite "décision" portant adoption du code de déontologie.

Le SCPN se tient bien évidemment à la disposition de tous les commissaires pour les accompagner dans les démarches auprès du Défenseur.

Emmanuel ROUX, Secrétaire Général

Céline BERTHON, Secrétaire Général adjoint